

Rapport N° 66

Crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2012

Demande de crédits supplémentaires de CHF 540'000.- entièrement compensés

Nyon, le 30 octobre 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Cofin, composée de Mmes J. Jaccoud (rapporteur), B. Nelissen et de MM. J. Pittet, L. de Garrini, Y. Cornu, J. Bischofberger, PJ Perret, D. Lugeon et P. Girard (président) s'est réunie le 11 octobre avec le Municipal des finances, M. C. Uldry pour examiner ce préavis.

MM. D. Saugy et L. Mieville étaient excusés.

La Cofin remercie M. Uldry pour les explications et renseignements fournis.

Introduction

La Municipalité, par voie de préavis, soumet au conseil communal deux demandes de crédits complémentaires totalement compensés.

Ces crédits concernent deux services distincts, à savoir celui de l'urbanisme et celui des affaires sociales, éducation et jeunesse (ci-après SASEJ).

Dans un souci de transparence envers le présent conseil et la Cofin, la Municipalité a choisi la voie des crédits complémentaires pour soumettre ces dépenses entièrement compensées par des économies ou des recettes supplémentaires dans les lignes budgétaires. Nous la remercions pour ce parti-pris qui facilitera nettement la lecture des futurs comptes 2012.

Explications

- Service de l'urbanisme

Au vu du départ de l'ancien chef de service, la Municipalité a décidé en janvier 2012 (voir communiqué de presse du 16 janvier 2012) de confier la direction provisoire du service de l'urbanisme à un mandataire. Eu égard aux difficultés à repourvoir le poste, le mandat du chef de service ad intérim a été et sera renouvelé.

Les incidences financières liées au prolongement du mandat se montent à CHF 150'000.00. Ce montant est entièrement compensé par les économies sur les salaires et les charges sociales budgétées pour 2012.

- SASEJ

Le service a la compétence pour définir le nombre d'accueillantes en milieu familial faisant partie du réseau nyonnais. Cependant, il n'a que peu de maîtrise sur le nombre d'heures offertes par

lesdites accueillantes. En effet, ces dernières peuvent accueillir des enfants supplémentaires en cours d'année ou augmenter le nombre d'heures de garde par enfant. Constat a été fait que le nombre d'heures offertes par les accueillantes est en forte augmentation. A titre d'exemple, lors de l'élaboration du budget 2012, 185'000 heures de gardes avaient été avancées. Or, sur la base des sept premiers mois de l'année, soit jusqu'en juillet dernier, le service projette un nombre total de 246'000 heures pour l'exercice en cours. Cette augmentation du nombre d'heures entraînera une augmentation des charges liées à l'accueil familial de jour.

Néanmoins, et toujours selon les projections établies en juillet 2012, l'augmentation de charges afférentes aux accueillantes en milieu familial sera entièrement compensée par la participation financière des parents d'une part, et la diminution des subventions d'exploitation des garderies d'autre part.

Sur ce dernier point, il est important de mentionner que ce sont les résultats positifs d'exploitation 2011 des garderies (après enregistrement des subventions versées par la Ville et les autres collectivités publiques) qui permettront de réduire les subventions d'exploitation 2012.

Pour plus de détails concernant les incidences financières et les diverses compensations, merci de se référer aux tableaux sous « conclusion ».

Commentaires

On dénotera que les calculs mentionnés dans le préavis 66 ont été effectués à partir de la situation connue au 31 juillet 2012. Par voie de conséquence, les dépenses et revenus ont été extrapolés jusqu'à la fin de l'exercice comptable. Les crédits sont donc dits « supplémentaires » puisqu'ils portent sur la différence entre l'évaluation effectuée ci-dessus et le budget de l'exercice 2012.

A l'heure actuelle, et selon la confirmation du Municipal des finances, les extrapolations et projections effectuées en juillet 2012 sont tenues.

Discussion générale

Le préavis 66 n'a pas suscité de grands débats au sein de la commission des finances.

Tous les commissaires s'accordent à relever que ces crédits supplémentaires seront entièrement compensés par des économies ou par des recettes complémentaires et que les projections effectuées après les sept premiers mois de l'exercice comptable 2012 sont, jusqu'à aujourd'hui, tenues.

Conclusions

Il est déterminant pour une ville comme celle de Nyon de pouvoir offrir aux parents un service d'accueil familial de jour qui corresponde à leurs besoins. Les réalités professionnelles et les situations financières de plus en plus difficiles de certaines familles nécessitent des temps de garde toujours plus élargis.

L'augmentation du nombre d'heures effectuées par les accueillantes en milieu familial n'est nullement contesté.

Quant au service de l'urbanisme, dans l'attente du remplacement du poste de Chef de service, la poursuite du mandat nous paraît essentielle et fondamentale.

Nonobstant la demande de crédits supplémentaires par la Municipalité, l'unanimité de la commission relève que ces derniers sont entièrement compensés par une maîtrise des charges. En effet, certaines économies ou apparition de recettes complémentaires dans certaines lignes budgétaires permettent à ces crédits, nécessaires, opportuns et justifiés, d'être entièrement compensés.

Au demeurant, les dépenses et revenus projetés jusqu'à la fin de l'exercice comptable sont tenus.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 66 concernant « les crédits supplémentaire 1^{ère} série au budget 2012 »,
ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 150'000.00 au Service de l'urbanisme, crédit entièrement compensé selon ce qui suit :

420.3185.00 – Honoraires, dépassement de crédit	CHF	150'000.00
---	-----	------------

Compensé par les diminutions de dépenses aux rubriques suivantes :

420.3185.01 – Commission urbanisme	CHF	- 8'000.00
420.3185.02 – Honoraires et frais juridiques	CHF	- 20'000.00
420.3011.00 – Salaires, diminution dépense	CHF	- 98'000.00
420.3030.00 – Cotisations AVS/AF/AC	CHF	- 8'600.00
420.3040.00 – Cotisations caisse de pension	CHF	- 13'400.00
420.3050.00 – Assurances de personnes	CHF	- 2'000.00

2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 390'000.00 au Service des affaires sociales, éducation et jeunesse, crédit entièrement compensé selon ce qui suit :

761.3012.00 – Salaire du personnel auxiliaire	CHF	244'000.00
761.3131.00 – Achats de produits alimentaires	CHF	56'000.00
761.3161.00 – Loyer locaux	CHF	90'000.00
Dépenses supplémentaires	CHF	<u>390'000.00</u>

Ces dépenses supplémentaires sont compensées comme suit :

761.4652.00 - Participations des parents	CHF	- 198'000.00
760.3655.00 – Subventions garderies	CHF	- 192'000.00

La Commission des finances:

Mesdames Bernadette Nelissen, Jessica Jaccoud (rapporteur)
Messieurs Jacques Pittet, David Saugy, Luciano de Garrini, Yvan Cornu, Jean Bischofberger,
Philippe-Jean Perret, Laurent Mieville, David Lugeon, Pierre Girard (président).